

Communiqué de presse - Information réglementée¹

Clôture anticipée de l'offre en souscription publique d'obligations

La Hulpe, le 29 avril 2019

Les souscriptions enregistrées pour les émissions obligataires à 4 et 6 ans assorties de coupons bruts de 3,00% et 3,50% ayant atteint le montant maximum de l'offre, à savoir € 20 millions pour la tranche à 4 ans et € 40 millions pour la tranche à 6 ans, la période de souscription a été clôturée anticipativement ce 29 avril 2019 à 17h30. Le produit net de l'offre publique s'élève donc à € 60 millions (hors les coûts et frais relatifs à l'émission estimés à € 100.000).

La date de paiement et de livraison des obligations est fixée au 8 mai 2019.

La banque Belfius informera les investisseurs du nombre d'obligations qui leur sera définitivement alloué.

Les obligations seront admises à la cotation sur le marché réglementé d'Euronext Brussels (Codes ISIN BE0002647288 (à 4 ans) et BE0002648294 (à 6 ans)).

Ces deux emprunts obligataires à 4 et 6 ans seront respectivement émis à un prix d'émission de 101,50% et 101,875% et remboursés à échéance à 100% de la valeur nominale des titres émis. Le prix d'émission comprend la commission de détail (de respectivement 1,50% et 1,875%) diminuée, le cas échéant, d'une remise variant entre 0,50% et 0,75% pour certains investisseurs qualifiés agissant en tant qu'intermédiaires pour un placement ultérieur auprès d'investisseurs de détail. Ils porteront respectivement intérêt à un taux brut par an de 3,00% et de 3,50%. Les rendements actuariels bruts sur la base des prix d'émission s'élèveront à 2,60% et 3,152% tandis que les rendements actuariels nets (à savoir le rendement brut dont est déduit le précompte mobilier de 30%) s'élèveront à 1,709% et 2,114%. Les obligations auront une valeur nominale de 1.000 euros et viendront respectivement à échéance les 8 mai 2023 et 2025.

Le produit de cet emprunt pourra être affecté à l'acquisition de nouveaux projets (investissements en « terrains ») dans la mesure où des négociations en cours aboutiraient à court ou à moyen terme.

L'excédent du produit de l'emprunt après les investissements dans de nouveaux projets pourrait également servir, le cas échéant, au remboursement de billets de trésorerie arrivant à échéance dans le cadre normal de leur programme et au financement temporaire de premiers travaux de construction.

Sidney D. BENS, C.F.O. déclare : *Les investisseurs particuliers sollicités et les investisseurs qualifiés ont répondu très favorablement et très rapidement à notre offre. Cette nouvelle marque de confiance des investisseurs valide la pertinence de l'utilisation de cette source de financement. Elle exprime également la satisfaction de ces investisseurs quant au développement international d'ATENOR et la qualité renforcée de son crédit.*

Cette émission permet d'une part d'étendre sur deux années (2023 et 2025) les maturités de dettes d'ATENOR et d'autre part d'assurer le renforcement des capitaux permanents.

La banque Belfius a dirigé cette opération et ATENOR a été accompagnée par le cabinet d'avocats NautaDutilh.

Cette communication doit être lue conjointement avec le Prospectus, daté du 24 avril 2019 et approuvé à la même date par la FSMA (l'Autorité des services et marchés financiers), disponible sur les sites internet de Belfius Banque (www.belfius.be/atenor2019) et de l'émetteur (www.atenor.be).

¹ Au sens de l'Arrêté royal du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé.

Calendrier financier :

- Paiement du dividende (sous réserve d'approbation de l'AGO)	2 mai 2019
- Déclaration intermédiaire du 1 ^{er} trimestre 2019	14 mai 2019
- Résultats semestriels 2019	4 septembre 2019
- Déclaration intermédiaire du 3 ^{ième} trimestre 2019	14 novembre 2019
- Publication des résultats annuels 2019	9 mars 2020
- Assemblée Générale Ordinaire 2019	24 avril 2020

ATENOR est une société de promotion immobilière cotée sur Euronext Brussels. Sa mission vise à apporter, par son approche urbanistique et architecturale, des réponses adéquates aux nouvelles exigences qu'impose l'évolution de la vie urbaine et professionnelle. Dans ce cadre, ATENOR investit dans des projets immobiliers d'envergure répondant à des critères stricts en termes de localisation, d'efficacité économique et de respect de l'environnement.

Reuters: ATE0.BR - Bloomberg: ATEB BB

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à contacter Stéphan Sonnevile SA, Administrateur Délégué ou Sidney D. Bens, Directeur Financier.

☎ +32-2-387.22.99 - 📠 +32-2-387.23.16 - e-mail : info@atenor.be - www.atenor.be

Avertissement :

Le communiqué ne peut pas être utilisé pour, ou dans le cadre de, et ne constitue en aucun cas, une offre de vente ou une invitation à souscrire ou acheter les obligations offertes dans le cadre du Prospectus, dans tout pays dans lequel pareille offre ou invitation serait illégale. La diffusion du présent communiqué et l'offre ou la vente des obligations peuvent, dans certains pays, être limitées par des dispositions légales ou réglementaires.

Les personnes qui viendraient à se trouver en possession du présent communiqué ou d'obligations devront se renseigner sur, et respecter, lesdites restrictions relatives à la diffusion du Prospectus et à l'offre et la vente des obligations.

En outre, aucune action n'a été entreprise par ATENOR ou le chef de file visant à permettre une offre au public des obligations ou une diffusion du présent communiqué dans tout pays (autre que la Belgique) où une action à de telles fins est requise. De même, aucune obligation ne peut être offerte ou vendue, directement ou indirectement, et ni le Prospectus ni une annonce publicitaire ou autre matériel promotionnel ne peuvent être diffusés ou publiés dans tout pays, excepté dans des circonstances qui les feront se conformer à toutes lois et réglementations applicables.

En particulier, les obligations n'ont pas fait, ni ne feront l'objet d'un enregistrement sous le régime du U.S. Securities Act de 1933 (le "**Securities Act**") et ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis, ni à ou pour le compte ou bénéfice de personnes américaines ("**U.S. persons**") (telles que définies par le Securities Act) sauf dans le cadre de transactions dispensées d'enregistrement ou pour lesquelles aucun enregistrement n'est requis en application du Securities Act. Nous vous renvoyons à la partie "Souscription et Vente" du Prospectus pour une description plus détaillée des restrictions à la vente et la distribution des obligations.